

Sommaire

Emplois d'avenir : les Missions Locales en première ligne
Emploi d'avenir : analyse et propositions de l'UNML
30 ans des Missions Locales
Actu partenaires : l'INJEP sort un Atlas des jeunes en France
Du côté des Missions Locales
L'UNML vous représente

en une / page 2
page 2
pages 3 / 4
page 4
page 4
page 4

Emplois d'avenir : les Missions Locales en première ligne

Michel Sapin a présenté mercredi 29 août 2012 en Conseil des ministres le projet de loi relatif aux emplois d'avenir. Ce dispositif sera le premier texte à être examiné lors de la session extraordinaire convoquée à partir de la semaine du 10 septembre. Il entrera en vigueur avant la fin de l'année. Voici ce qu'il faut retenir de ce projet de loi qui va forcément impacter le réseau.

Les emplois d'avenir : objectif et ampleur du dispositif

L'objectif des emplois d'avenir est "de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle."

100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014. 75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge pendant une durée de 3 ans. L'emploi d'avenir sera pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou en CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans).

Le public concerné par les emplois d'avenir

Les jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans en seront les premiers bénéficiaires, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. D'autres jeunes en difficulté d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au baccalauréat dans certaines zones particulièrement difficiles, pourront également accéder à ces emplois.

Le secteur non marchand comme priorité

Les emplois d'avenir seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchand dans des activités

ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables (fières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme).

Une logique de parcours, un accompagnement renforcé

L'emploi d'avenir réunit les conditions d'une première expérience professionnelle réussie. Il pourra aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier. "Ce parcours de réussite reposera sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation) et sur un accompagnement renforcé assuré essentiellement par les Missions Locales."

Ainsi, il est stipulé que les "structures d'accompagnement, en premier lieu les Missions locales, assureront un suivi à toutes les étapes du parcours: repérage, orientation des jeunes et sélection des employeurs en amont ; levées des difficultés périphériques d'accès à l'emploi (logement, santé, mobilité) et échanges réguliers avec le jeune et l'employeur durant l'emploi d'avenir; préparation à la sortie en cas de non pérennisation chez l'employeur."

Un pilotage près du terrain

Dans le cadre d'un pilotage national par le ministère de l'Emploi, le déploiement stratégique sera assuré "par des comités régionaux associant les principaux acteurs et la mise en œuvre opérationnelle se fera au niveau des bassins d'emploi dans le cadre du service public de l'emploi local (Missions locales et Pôle emploi)."



Les différences avec les autres dispositifs

- **Par rapport à ce qu'étaient les emplois jeunes**

Les emplois d'avenir se caractérisent par un ciblage strict sur les jeunes les moins qualifiés ayant les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes, ils se distinguent également par un accompagnement renforcé et l'objectif à terme de qualification de ces jeunes.

- **Par rapport aux contrats d'accompagnement vers l'emploi (contrats aidés classiques du secteur non-marchand)**

Les emplois d'avenir ciblent prioritairement les jeunes non qualifiés. La durée de l'aide est plus importante : 3 ans contre 7 mois en moyenne dans la pratique pour les CAE. À la différence des contrats d'accompagnement vers l'emploi, qui sont à mi-temps et quasi-exclusivement des CDD (99 %), les emplois d'avenir seront à temps plein et pourront être en CDI.

Comment faire pour accéder à un emploi d'avenir ?

Pour l'employeur qui souhaitera recruter un jeune en emploi d'avenir

- > L'employeur prendra contact avec son agence Pôle emploi ou la Mission locale de son secteur avec des éléments sur le contenu du poste pour vérifier qu'il correspond bien à un emploi d'avenir.
- > L'agence Pôle emploi ou la Mission locale proposera à l'employeur des candidats potentiels si celui-ci n'en a pas encore identifié.
- > Dès que l'employeur aura choisi un jeune, il remplira une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste et les actions d'accompagnement et de formation prévues dans le cadre de l'emploi d'avenir. Cette demande devra être signée par le candidat, l'employeur et l'agence de Pôle emploi ou la Mission locale.
- > L'employeur signera ensuite le contrat de travail avec le jeune (CDI ou CDD).

Pour le jeune qui souhaitera bénéficier d'un emploi d'avenir

- > Le jeune prendra contact avec l'agence Pôle emploi ou la Mission locale la plus proche de son domicile.
- > Le conseiller de l'agence Pôle emploi ou de la Mission locale du jeune vérifiera s'il remplit les conditions pour avoir un emploi d'avenir et déterminera avec lui les secteurs d'activités dans lesquels il pourrait travailler.
- > Il le mettra ensuite en contact avec un ou des employeurs proposant des postes.
- > Lorsque sa candidature aura été retenue par un employeur, il cosignera une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation prévues dans le cadre de l'emploi d'avenir.
- > Le jeune signera ensuite le contrat de travail avec l'employeur (CDI ou CDD).

Plus d'infos [ici](#)

Emploi d'avenir : analyse et propositions de l'UNML

L'Union Nationale des Missions Locales se félicite de la mise en œuvre des emplois d'avenir et de la volonté de l'Etat de soutenir l'emploi des jeunes en s'appuyant sur le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Comme tout dispositif visant un public particulier, les "emplois d'avenir" peuvent présenter un risque de stigmatiser

le public jeune souvent désigné "en difficulté". En effet, **l'emploi des jeunes ne représente pas un coût** qu'il faut compenser par des aides spécifiques, mais plutôt **un atout porteur de richesses et d'avenir** pour la société dans son ensemble.

Pour éviter ce risque de "discrimination négative", il est essentiel que les emplois d'avenir soient considérés comme des outils d'élaboration des parcours de formation et de professionnalisation des jeunes, inscrits dans des perspectives à la fois d'innovation sociale et de déve-

loppement local. Voilà pourquoi, il est nécessaire que les jeunes qui habitent en milieu urbain comme en milieu rural à fort taux de chômage soit effectivement concernés par ces nouveaux emplois.

Les Missions Locales ont donc un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce dispositif et dans l'accompagnement des jeunes vers et dans les emplois qui seront créés dans ce cadre.

Ainsi, pour que les jeunes puissent accéder à un emploi qui s'inscrive réellement dans une sécurisation durable de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, L'Union Nationale des Missions Locales a proposé les axes suivants dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif :

- **Reconnaître un droit à l'accompagnement des jeunes vers et dans les emplois d'avenir**, en s'appuyant sur les compétences du réseau des Missions Locales avec une prise en compte globale des besoins, d'une part, et l'assemblage des différentes res-



sources adaptées, d'autre part, afin d'organiser avec et pour les jeunes, l'emploi d'avenir en cohérence avec leur projet et leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

- **Envisager d'emblée les modalités d'accès des jeunes à la formation qualifiante** : les emplois d'avenir doivent prévoir obligatoirement un accès des jeunes à la formation, en partant de leur poste, de leurs compétences, de leurs savoir-faire techniques et de leur projet personnel. Cette formation à géométrie variable doit pouvoir combiner les différents dispositifs (OPCA, VAE, AFPA, etc.) pour mettre les jeunes dans une réelle perspective d'avenir.
- **Prévoir un encadrement interne renforcé** : l'immersion du jeune dans son nouvel emploi nécessite des fonctions internes à l'organisme employeur pour assurer la transmission des savoirs, l'intermédiation avec les autres salariés, la prise en compte de ses attentes, le lien entre son emploi et sa formation, etc. Cet encadrement interne est renforcé par l'accompagnement du jeune par la Mission Locale, vers et dans l'emploi. **A ce titre l'emploi d'avenir doit être considéré comme une étape positive du parcours notamment des jeunes accompagnés dans le cadre de CIVIS.**
- **Organiser une fonction de soutien aux employeurs pour développer des postes de qualité et porteurs d'avenir professionnel pour les jeunes** : l'inscription des emplois d'avenir dans de réelles perspectives de développement local et de réponses à des besoins sociaux ou environnementaux non couverts par l'Economie sociale et solidaire, l'économie de marché et le service public. L'accompagnement des porteurs de projets dans l'analyse des besoins des territoires est à prendre en compte, de même que la capacité d'initiative des jeunes.
- **Reconnaître le rôle des Missions Locales, acteurs des "comités stratégiques de pilotage emploi d'avenir"**. Leur connaissance des jeunes avec ou sans qualification, habitant en milieu rural comme urbain, leur expérience d'ingénierie de projets et de mobilisation des partenaires locaux en font des partenaires incontournables de la mise en œuvre des emplois d'avenir et donc les animateurs des comités territoriaux stratégiques de pilotage. A ce titre, les modalités de dématérialisation des demandes d'aide doivent être prévues dès janvier 2013, avec l'évolution du logiciel Parcours 3.
- **Organiser des passerelles avec le secteur marchand**, comme le prévoit les "CAE – passerelle", afin d'inscrire l'emploi d'avenir comme une étape de construction du projet professionnel du jeune.
- **Établir un cahier des charges du fonctionnement des comités stratégiques de pilotage des contrats d'avenir**. La circulaire d'application doit prévoir outre leur composition évoquée dans l'exposé des motifs, leurs responsabilités en matière de :
 - Diagnostic des besoins sociaux, environnementaux à satisfaire,
 - Labellisation des projets d'emplois d'avenir,
 - Mobilisation et accompagnement des employeurs dans l'émergence des projets,
 - Mobilisation des acteurs de la formation des jeunes.
- **Évaluer le dispositif en continu**. L'efficacité des emplois d'avenir ne doit pas seulement se mesurer avec les critères habituellement utilisés pour évaluer la performance des politiques d'emploi. D'autres critères plus qualitatifs doivent être utilisés pour mesurer leur mise en œuvre : typologie de la population concernée, par territoire, par sexe et par niveau de qualification, actions d'accompagnement et de formations mises en œuvre, types de postes proposés, tutorat existant, VAE, etc. Les comités stratégiques locaux doivent assurer cette fonction d'évaluation.

10, 20, 30 ans des Missions Locales : le réseau en fête !

Pour marquer les divers anniversaires ans du réseau, nous lançons cette rubrique qui a pour but de vous faire partager les événements en région. N'hésitez pas à nous en faire l'écho (com@unml.info).

30 ans... dans les Missions Locales de Basse-Normandie

Le 14 juin dernier, plus de 250 personnes (jeunes, élus, entreprises, associations) étaient réunies à l'Archipel de Granville pour fêter les 30 ans de la Mission Locale autour du thème "Jeunes et territoire, un avenir à partager". Cette soirée conviviale a été réparées en amont autour de 2 ateliers :

– **"expression"** qui a offert l'occasion à des jeunes de créer des textes retranscrits à l'intérieur d'une caravane, d'écrire des textes de chansons et de les chanter sur les marchés et lors de la soirée du 14 juin.

– **"caravane"** qui a permis à un groupe de jeunes de rénover entièrement et de personnaliser une caravane acquise par la Mission Locale.



Présentation du livre témoignage

Un ouvrage relatant les 30 ans d'action de la Mission Locale du Bassin Granvillais en direction des jeunes a été présenté et remis aux personnes présentes. Riches de témoignages de jeunes, d'acteurs, d'élus et de partenaires, il reflète une détermination commune à "construire une place pour chaque jeune".

Un forum riche d'échanges.

A l'issue de la conférence d'un sociologue, les invités ont été conviés à un temps d'échanges avec les 7 jeunes qui exposaient leurs talents (ferronnerie, photos, bijoux, objets en bois, dessins, ...) mais également avec les jeunes des dispositifs Elan's.



Cocktail et concert

Organisé par le groupe FIM et animé par le groupe "Sous la criée", ce cocktail a permis au public de se restaurer

tout en découvrant les animations et le forum des jeunes. La soirée s'est clôturée par le concert du groupe "Khe-vLoh". A la sortie de salle, la Mission Locale attendait le public pour leur servir un encas dinatoire afin de prolonger ce temps d'échanges et de rencontre en toute convivialité.

Sur l'agenda, une manifestation régionale

Le 13 septembre prochain de 14h30 à 18h, les 30 ans des Missions Locales de Basse Normandie seront fêtés au Théâtre d'Hérouville-Saint-Clair autour du thème "30 ans d'actions avec les jeunes et les partenaires". Nous ne manquerons pas de vous en faire un retour dans un prochain numéro !

Actu partenaires : l'INJEP sort un Atlas des jeunes en France

Aujourd'hui en France, on est jeune à la fois de plus en plus tôt et de plus en plus tard : d'un côté on s'interroge sur l'hypersexualisation et la fréquentation précoce des réseaux sociaux ; de l'autre, sur un syndrome "Tanguy", compte tenu du contexte de chômage, précarité et mise en couple plus tardive. Cet atlas dresse le portrait de la génération des 15-30 ans, plurielle et volontaire.

Cette synthèse s'appuie sur les données les plus récentes, réunies par deux chargés de recherche de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire/Observatoire de la jeunesse).

La santé, l'éducation, l'emploi et le logement, l'alimentation, l'amour et la sexualité, les loisirs et les addictions, les valeurs et l'engagement politique, sont autant de thèmes analysés dans cet atlas, avec une mise en perspective des différentes jeunesse en Europe.

Au fil de l'analyse se dégage le portrait d'une génération volontaire et responsable, loin de la résignation et de l'apathie souvent évoquées à leur égard. Qu'ils soient contestataires, désenchantés, pro-systèmes ou conformistes, ils revendiquent haut et fort l'appartenance à une génération qui compte se faire entendre et jouer un rôle à part entière dans la société.



Malgré les inégalités sociales et territoriales, les conditions d'existence qui se précarisent, malgré les dangers sanitaires de l'obésité et de l'alcoolisme, ils entendent ne pas subir leur destin.

Chaque chapitre, introduit par un extrait de La vie secrète des jeunes de Riad Sattouf, invite au débat en présentant sur chaque thème les réponses des politiques de la jeunesse.

Plus d'infos [ici](#)

AGENDA

Le 25 septembre 2012 de 15h30 à 19h, l'INJEP organise à Paris une conférence-débat sur le thème : "Jeunes et pratiques d'information : quels enjeux ?"

Au Programme :

TABLE-RONDE 1 : Orientation : les pratiques d'information changent la donne

TABLE-RONDE 2 : Jeunes et Internet : observer, accompagner

Renseignements et inscriptions : conferences@injep.fr
ou 01 70 98 94 39 - gratuit sur réservation.

Plus d'infos [ici](#)

Du côté des Missions Locales

La Mission Locale du Chinonais on line !



Désormais la Mission Locale du Chinonais est on line. Non contente de présenter un nouveau [site internet](#) avec des actualités, l'agenda et toutes les informations sur l'association, la structure est aussi désormais présente sur [Facebook](#).

De quoi ne plus passer à côté de toutes les nouveautés !



L'UNML vous représente

6 septembre

Réunion technique sur les emplois d'avenir avec le Cabinet du Ministre du travail